



Le Petit Polignac



Infos pratiques

Mairie de Poligny

Horaires d'ouverture :

Le Lundi : de 14h00 à 17h00

Le Vendredi : de 14h00 à 18h00

Adresse Postale

5 rue Saint Blanc

05500 Poligny

Courriel

poligny_commune@orange.fr

Téléphone 04 92 50 50 66

Permanences du Maire :

Le Vendredi de 17h30 à 18h30



SAMU

04 92 51 02 15 ou 15

Gendarmerie Nationale

04 92 40 65 00

Pompiers 18

Polyclinique des Alpes du Sud

0826 555 001

Centre hospitalier de Gap

04 92 40 61 61



**DIMANCHE 18 JANVIER à
16 heures**

VŒUX du MAIRE

Salle des Fêtes de Poligny Village

La parution du journal « Le Polignac » reste une priorité tout comme la mise à jour du site Internet de la commune .

Consultez régulièrement notre site et n'hésitez pas à le mettre sur la page d'accueil de votre ordinateur à l'adresse suivante :

<https://www.mairiedepoligny05500.com>



Seuls sont cités les actes d'Etat Civil pour lesquels la famille a donné une autorisation de publication.

En cette année 2025, il a été célébré un mariage. Quatre naissances et un décès ont été enregistrés sur la commune.

Aucune publication de noms n'est faite, les demandes d'autorisation de publication légales n'ayant pu être envoyées à temps (changement (remplacement de la secrétaire de mairie)



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

**Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 15 janvier 2026
sur le site le-recensement-et-moi.fr**

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.
Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

EDITO

Chèr(e)s Polignagues
Chers concitoyens,

L'année 2026 vient de nous ouvrir ses bras et je profite de cette occasion pour dresser le bilan communal de l'année écoulée et de certains projets engagés. Je veux être avant tout positif tout en restant conscient de la réalité dans laquelle nous vivons et des différentes crises en France et à travers le monde.

Je souhaiterais avant tout remercier **les élus** qui m'entourent pour leur implication à votre service et rappeler qu'être élu ce n'est pas plaire à tout le monde mais respecter tout un chacun au nom de l'intérêt général.

Je remercie le **personnel communal** qui se donne pleinement, au quotidien, dans sa mission de service public. A chacun d'entre eux, je présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans leurs projets personnels, familiaux, de santé, ainsi qu'à leur famille. Cette année la commune a vu le départ de Fanny MEUNIER, secrétaire de mairie, pour un retour dans sa région d'origine. Depuis mars 2025, MARION NICOLETTI lui a succédé et remplit pleinement les missions qui lui reviennent.

2025 a vu les effectifs de **l'école** se maintenir. C'est une bonne chose pour notre territoire et notre commune. Je veux ainsi remercier les professeur(e)s des écoles et Anne GRIMAUD la directrice qui ont la responsabilité de l'éducation de nos enfants mais aussi de l'ATSEM Edith et de Charlotte qui s'occupe efficacement du périscolaire et de la cantine scolaire.

La situation financière de la commune est saine. Un dossier spécifique est dédié à cette information dans ce bulletin. Cette année le budget sera impacté par le projet en cours de la mise en conformité de l'assainissement sur trois secteurs de la commune qui n'en sont pas encore pourvus. En effet, compte tenu du montant de cet investissement, un prêt devra être contracté par la commune et la facture de l'eau et de l'assainissement sera assujettie à la TVA.

Malgré l'évolution de la réglementation en vigueur, la commune a souhaité conserver la « **Compétence EAU et ASSAINISSEMENT** ». Tout au long de l'année 2025 les résultats relatifs à la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau ont été conformes. En 2026, compte tenu du réseau vieillissant de l'eau potable des analyses complémentaires seront réalisées pour rechercher de nouveaux paramètres comme le Chlorure de Vinyle Monomère (ou CVM). Des efforts permanents sont ainsi mis en œuvre pour préserver la conformité des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Cela à un coût et pour pouvoir disposer de subventions auprès de l'agence de l'eau et du Département lorsque des travaux de mise en conformité sont nécessaires la commune doit s'aligner sur le seuil du tarif de l'eau au m³ retenu par l'Agence de l'eau. Cela aura pour conséquence, en 2026, une augmentation de la tarification de l'eau et de l'assainissement.

Comme évoqué précédemment le **dossier assainissement** a avancé mais pas aussi vite que souhaité. Cela est dû en partie à l'acquisition du foncier. Vous trouverez des informations plus précises dans cette revue.

2025 a vu la réalisation de divers travaux sur la commune financés pour la plupart avec l'aide de subventions de l'État, de la Région et du Département. Il s'agit de l'aménagement du site de la chapelle Saint Etienne et de la place de l'école aux Forestons, du remplacement des portes de l'école des grands, de la rénovation de quelques portions du chemin du canal, de la création d'une nouvelle entrée au parking du grand mur le long de la RN 85 à L'Estiquaire, du pilotage de l'installation électrique des bâtiments communaux. Diverses opérations de goudronnage ont aussi été réalisées. La rénovation de la route de grand bois est en attente de validation par le service administratif concerné qui a demandé de nombreux ajustements. La commission de validation du projet et d'obtention des subventions aura lieu au premier semestre 2026.

L'urbanisme à cette année encore occupé la mairie et le **service d'urbanisme de la communauté de communes** qui traite nos dossiers. Je remercie ce service pour son aide et son efficacité malgré les sollicitations régulières de la commune.

Une attention particulière est bien sûr toujours portée **sur la sécurité routière** (respect de la vitesse et de la signalisation, stationnement des véhicules...). Pour nous aider dans cette démarche, je voudrais remercier **la gendarmerie et le SDIS** du territoire pour leurs multiples contacts et opérations ponctuelles réalisées sur la commune tout en demandant qu'elles soient poursuivies.

La vie dans un village c'est aussi **sa vie économique et sociale**. Je veux remercier les associations comme l'ADMR et BIEN CHEZ SOI qui s'occupe de nos aînés mais aussi les artisans, les agriculteurs ...

Meilleurs vœux aussi de réussite à « L'ECRIN DES ARTISTES » à L'ESTIQUAIRE qui a rouvert ses portes début octobre 2025 à la suite d'un changement d'exploitant.

Souhaitons que l'avenir soit aussi radieux que la convivialité, la bonne humeur et la joie observées lors des nombreuses manifestations festives et sportives organisées sur notre commune. Je présente donc mes meilleurs vœux également aux divers acteurs de la vie associative qui animent notre commune tout en leur demandant de poursuivre leurs actions nécessaires à notre communauté et à notre collectivité. Un grand merci particulièrement au **Comité des Fêtes de Poligny** qui nous a beaucoup divertis tout au long de l'année par ces manifestations diverses et variées sans oublier celles organisées par **l'école et d'autres associations de la commune**.

En 2025, la commune a pu offrir avec plaisir à **nos aînés** un cadeau composé pour l'essentiel de produits locaux. Meilleurs vœux et belle santé aussi à toutes ces personnes. La commune est aussi heureuse d'accueillir 4 nouvelles naissances.

Début 2026 verra la réalisation d'un **nouveau recensement** sur la commune du 15 janvier au 15 février 2026. A cet effet, je vous demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil à Hadrien MENARD qui a été retenu comme agent recenseur. Des informations complémentaires sont précisées dans cette revue.

En 2026 également, **de nouvelles élections municipales** sont programmées les 15 et 22 mars. Elles verront pour les communes de moins de 1000 habitants la mise en place du scrutin de liste paritaire avec une prime majoritaire de 50 % pour la liste arrivée en tête, le dépôt de listes de candidats avec une alternance femme/homme, la suppression du panachage. Des précisions sont aussi apportées dans cette revue.

Personnellement, après 2 mandats réalisés au service de la commune, j'ai décidé de ne pas me représenter. A cet effet je souhaite le meilleur au futur édile et à la commune. .

Pour finir, **le Petit Polignac** reste un moyen de communication important. Je remercie à cet effet les conseillers qui m'ont aidé à le rédiger. Je sais aussi que vous êtes très nombreux sur nos supports numériques d'informations que sont notre **site Internet** mais aussi « **Panneau Pocket** ».

Belle et Heureuse année à toutes et à tous et surtout Bonne Santé.

Le Maire, Eric BERDIEL

PERSONNEL COMMUNAL

Les années 2024 et 2025 ont vu le remplacement de plusieurs agents communaux :

Florence PERENO (agent d'entretien et du périscolaire) a choisi d'exercer d'autres activités

Laurent BOREL (agent d'entretien) est parti pour profiter d'une retraite bien méritée et Fanny MEUNIER (secrétaire de mairie) a choisi de retourner dans sa belle région.

Voici une présentation du personnel recruté en 2024 et 2025 :



Marion NICOLETTI
Secrétaire de mairie



Charlotte CHRISTINELLI :
Agent de ménage et du périscolaire



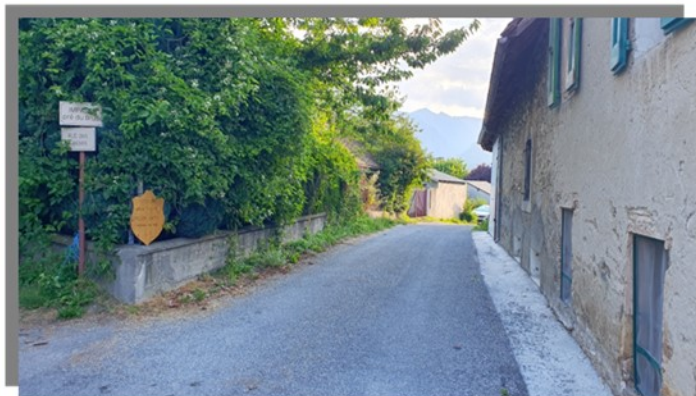
Hadrien MENARD
Agent communal responsable de l'entretien

LES TRAVAUX

Au cours de l'année 2025 le conseil municipal a planifié plusieurs travaux sur la commune. En voici une liste non exhaustive :

Opérations de goudronnage de la voirie communale sur divers tronçons par l'entreprise LA ROUTIERE DU MIDI (GAP) :

- L'impasse du manoir (photo ci-dessous)
- La reprise des trous de la rue du château
- L'impasse du pré du Brus (photo ci-dessous)
- L'impasse des Plantas
- Une petite portion de la placette de Villeneuve
- La reprise de l'enrobé à l'entrée de Villeneuve
- Le pourtour d'un regard chemin du lavoir



Coût des travaux : 35 591 € HT soit 42 828 € TTC. Une subvention de 13 750 € a été obtenue du Département



Travaux sur le site de la chapelle St Etienne

Une sectorisation du parking, du secteur pique-nique et de celui entourant l'oratoire et la chapelle a été réalisée par la pose de rondins de bois avec conservation d'un accès pour les personnes à mobilité réduite et les véhicules en cas de besoin.

Les trois places à feu ont été rénovées et sur le site pique-nique des arbres ont été plantés par la commune. Une reprise du chemin d'accès et le parking du site a été réalisée par l'entreprise FPTP de ST BONNET.

Enfin, des toilettes sèches avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été installées (entreprise TOILITECH de CHORGES). La mise en place a été réalisée par l'entreprise et les agents communaux.

Le montant des travaux s'est élevé à 29 034 € HT. Des subventions de 20 324 € ont été obtenues auprès de l'État, de la Région et du Département.



Aménagement de la place de l'école des FORESTONS

Pour cet aménagement les travaux suivants ont été effectués :

- La création d'un parking côté route départementale et d'un puits perdu pour récupérer les eaux d'écoulement de la fontaine (entreprise FPTP St BONNET) ;
- La Mise en place de rondins de bois et d'une haie fleurie pour sectoriser le coin « détente » et d'une table pique-nique (Commune).

Le montant des travaux s'est élevé à 8 740 HT. Des subventions d'un montant de 6 118 € ont été obtenues auprès de l'État et du Département.



Création d'un puits perdu



Reprise du chemin du canal sur divers tronçons (entreprise FPTP)

Une reprise de plusieurs tronçons dégradés a été réalisée.

Remplacement de portes du bâtiment communal (classe des grands)

Les huisseries de ce bâtiment sont vétustes et nécessitent un remplacement progressif. Quatre portes ont ainsi été remplacées (Entreprise EYRAUD à CROS).

Le montant des travaux s'est élevé à 12 352 € HT. Des subventions d'un montant de 9 881 € ont été obtenues auprès de l'État, de la Région et du Département.

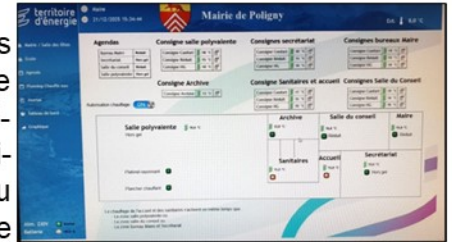
Création d'un coin détente à côté de l'école avec la mise en place d'une clôture en bois et d'une table.

Les travaux ont été réalisés par les employés communaux

Mise en place d'un dispositif de pilotage des installations électriques de chauffage du bâtiment communal et de l'école.

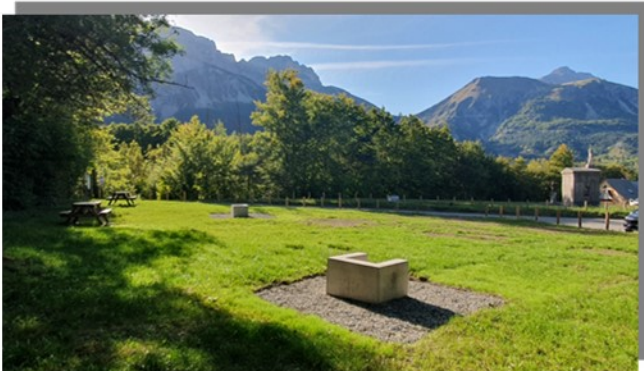
Ce projet inclus dans le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Son objectif, mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

Ce dispositif a été réalisé par la mise en place de divers équipements (capteurs, automate...) nécessaires au pilotage des installations électriques de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école et de poursuivre par la même la réalisation d'économie d'énergie. Il permet ainsi de réguler la température des bâtiments communaux lorsqu'ils ne sont pas en activité. Il vient en complément du projet de rénovation thermique de la classe des grands. Il est aussi une amorce à la poursuite de la rénovation énergétique des autres bâtiments communaux à savoir la mairie et la salle des fêtes.



Dans le cadre de ce projet, des subventions ont été octroyées mais uniquement pour la partie capteur. La mise en place de l'automate n'est pas subventionnée. Le montant total de l'installation subventions déduites s'est élevé à **8 199,00 € HT**.

Rénovation de toutes les places à feu du site de la chapelle St Etienne et de la forêt communale par les agents communaux. Création d'une place à feu à côté de la cabane des pierres.



Rénovation de l'entrée du parking du grand mur le long de la RN 85 emportée par la crue du DRAC à l'automne 2024.

Le coût des travaux a été pris en charge par l'ETAT dans le cadre de la déclaration de catastrophe naturelle faite par la mairie suite aux inondations de l'automne 2024.

Les fours et les circuits de découverte



Dans le cadre de la rénovation des fours de POLIGNY, La REGION, un des trois financeurs du projet a demandé à la commune de valoriser son patrimoine communal et son environnement.

Dans ce but, le conseil municipal a mis en place les mesures suivantes :

- Mise en place de circuits de découverte parcourant nos chemins, à pratiquer à pied, à vélo, à cheval mais aussi avec la possibilité pour tout à chacun d'aller directement sur les sites retenus avec tout autre moyen de location.
- Pose de panonceaux avec un renard balisant les tracés.

Sur ces circuits, les bâtiments du patrimoine (fours, église) ont été identifiés par un numéro mais on y trouve également des lieux et secteurs pouvant être intégrés dans ce projet notamment le chemin du canal, le site de la chapelle St Etienne, le four de Villeneuve et la chapelle St Anne, la chapelle St Grégoire et le four des Forestons. Sur chacun de ces sites un panneau d'information a été apposé.

NB : en fonction de la saison le chemin traversant le Riou bel à partir de la route du grand bois peut être boueux



Un panneau général précisant le(s) circuit(s) retenus a été apposé sur le four de POLIGNY.

Sur ce panneau un QR code peut être scanné pour disposer du parcours sur son téléphone.

Cependant, tout n'est pas encore parfait et des améliorations doivent encore réalisées.

Bonnes balades et belles découvertes.

DIVAGATION DES CHIENS et des CHATS sur la COMMUNE

Il est observé la divagation de chien(s) sur la commune. Cela va à l'encontre de la réglementation en vigueur et c'est irrespectueux vis-à-vis des propriétaires de chiens qui respectent cette même réglementation.

Mais que dit la loi à cet effet : « Selon l'article L 211-23 du code rural et de la pêche maritime, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »

En 2025, la mairie a informé des détenteurs de chiens errants des risques encourus à plusieurs reprises. Suite à une morsure occasionnée par l'un d'eux, son propriétaire a été convoqué en mairie et une procédure relative à « un chien mordeur » a été mise en œuvre obligeant le propriétaire du chien à se rapprocher d'un cabinet vétérinaire afin de réaliser une évaluation comportementale de l'animal pour déterminer le danger potentiel qu'il peut représenter. Cela peut donc être très onéreux pour le propriétaire du chien.



Au cours de l'année 2025, la commune a aussi poursuivi sa lutte contre les chats errants et non identifiés. Plusieurs chats ont ainsi été capturés par la commune ou avec l'aide d'habitants pour être stérilisés par un vétérinaire. Chacun d'entre eux a été ensuite redéposé à l'endroit où il a été capturé.

Merci pour votre compréhension.



L'urbanisme à POLIGNY au cours de l'année 2025

Tout au long de l'année le maire se prononce sur des autorisations d'urbanisme qui sont soumises à sa signature par les particuliers, l'instruction des demandes étant effectuées par le service urbanisme de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar.

La commune a ainsi enregistré en 2025 :

- 12 déclarations préalables à des travaux (DP)
- 2 permis de construire (PC)
- 1 modification de PC
- 4 certificats d'urbanisme (CU) de type a, et 1 CUB.

Ces données montrent une baisse significative en comparaison de celles de 2024.

Le SCOT de l'aire gapençaise

Dans le bulletin de l'année dernière nous avons évoqué la révision en cours du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de l'aire gapençaise. L'approbation du SCOT révisé était alors envisagée pour l'automne 2025. Le PLU de notre commune serait à réviser aussi par voie de conséquence dans un délai de 1 an.

Depuis l'an dernier les effets des bouleversements politiques liés aux élections législatives de 2024 ont changé le contexte. En effet la proposition de loi dite TRACE modifie en profondeur les modalités de l'application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévues par les lois de 2021 et 2023.

Ce projet de loi prévoit notamment que les SCOTS auraient jusqu'en août 2028 pour être mis à jour, et les PLU jusqu'en août 2029.

Devant ces incertitudes législatives les élus du SCOT de l'aire gapençaise ont décidé récemment de mettre en pause la révision en cours, dans l'attente d'un cadre réglementaire stabilisé.

Evolution de notre PLU :

Notre commune s'est engagée à la fin de l'année 2024 dans une démarche de **révision allégée** de son PLU afin de corriger certaines incohérences dans la délimitation de zonages pour sept habitations ; il s'agissait de constructions situées à cheval sur deux zones U (urbanisée) et A (agricole) ou entièrement en zone agricole. Une modification de zonage a aussi été sollicitée aux Basses-Baraques afin de permettre le projet de création d'une aire d'accueil pour motards de passage.

Cette révision a fait l'objet d'une concertation de la population de la commune (publication dans le Dauphiné Libéré, article dans le bulletin municipal, dossier consultable en mairie) entre les mois de juin et septembre de cette année. Aucune observation n'a été faite par les habitants ; le projet de révision a donc été arrêté par le conseil municipal au mois de septembre.

En parallèle une modification du PLU a été initiée en mars de cette année afin de modifier à la marge certains articles sur des points qui posaient problèmes lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (déclaration de travaux ou permis de construire) par le service instructeur.

Les points évoqués ci-dessus concernent :

- la zone urbanisée centre village (Ua) pour ce qui est de la notion de façade principale, la marge de recul et également la nature des matériaux pour les menuiseries extérieures,
- la zone naturelle comprenant des bâtiments à valeurs patrimoniales (Np) , pour ce qui est de la suppression de la condition de sinistre pour permettre la reconstruction ainsi que l'adaptation de la notion de reconstruction « à l'identique ».

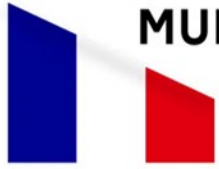
Le PLU révisé (révision allégée et modification du règlement) vont faire l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2026 permettant ensuite son approbation par le conseil municipal.

Pour rester branché, élaguez

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.





Élections municipales 2026

Les prochaines élections municipales sont programmées les 15 et 22 mars 2026.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans

ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Voici un rappel des modifications apportées au mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants.

A. L'instauration d'un scrutin de liste paritaire proportionnel dans les communes de moins de 1 000 habitants

1. La loi généralise :

- le **scrutin de liste paritaire** avec une **prime majoritaire** de 50 % pour la liste arrivée en tête, le reste des sièges étant réparti **proportionnellement** selon la règle de la plus forte moyenne, entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (articles L. 252 et L. 262 du CE modifiés) ;
- le **dépôt de listes de candidats avec une alternance femme/homme** (article L. 255-2 du CE modifié) ;
- la **suppression de la possibilité de panachage** (c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres) ;
- la qualification d'une liste au second tour si elle obtient au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour ;
- la possibilité de fusion d'une liste au second tour, avec une autre liste ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour ;
- une candidature obligatoire par tour de scrutin.

2. *La désignation des conseillers communautaires est maintenue dans l'ordre du tableau, à l'issue de l'élection du maire et des adjoints permettant d'établir l'ordre du tableau*

B. Les mesures d'adaptation pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants :

1. Les listes de candidats seront réputées complètes si elles comptent jusqu'à 2 candidats de moins (articles L. 252 et L. 267 du CE modifié) :

- 5 candidats dans les communes de moins de 100 habitants ;
- 9 dans les communes de 100 à 499 habitants ;
- 13 dans les communes de 500 à 999 habitants.

2. **Les listes peuvent comporter jusqu'à 2 candidats supplémentaires**, de manière à permettre le **remplacement d'un conseiller municipal** élu sur cette liste en cas de **vacance** (article L. 252 du CE modifié).

C. Les mesures d'adaptation pour le fonctionnement des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants

1. Les conseils municipaux seront réputés complets s'ils comptent jusqu'à 2 membres de moins que l'effectif prévu à l'issue du renouvellement général ou d'une élection complémentaire (article L. 2121-2-1 du CGCT modifié) :

- 5 conseillers municipaux dans les communes de moins de 100 habitants ;
- 9 dans les communes de 100 à 499 habitants ;
- 13 dans les communes de 500 à 999 habitants.

2. L'élection des adjoints au maire (article L. 2122-7-2 du CGCT modifié) :

- se déroulera au **scrutin de liste paritaire** ;
- une **dérogation** sera accordée pour le remplacement d'un adjoint suite à une vacance : l'adjoint remplaçant **ne devra pas nécessairement être du même sexe**.

3. Les élections partielles complémentaires :

L'élection aura lieu au **scrutin de liste proportionnel à prime majoritaire, paritaire à 2 tours**, les listes comporteront le **nombre de candidats nécessaire et jusqu'à 2 candidats supplémentaires**. **Les listes seront réputées complètes si elles comptent jusqu'à 2 candidats de moins qu'il y a de sièges à pourvoir** (article L. 258 du CE modifié, article L. 258-1 créé).



EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT

1. Tarification

La commune qui dispose de la « compétence eau et assainissement » entretient régulièrement ses réseaux que ce soit ceux de l'eau potable ou ceux de l'assainissement. Diverses interventions sont réalisées régulièrement sur les réseaux d'eau potable :

- Nettoyage et désinfection annuels des sept réservoirs
- Programmation de recherches des fuites d'eau avec l'aide de notre prestataire CLAIE et réduction des fuites d'eau constatées,
- Remplacement des vannes et des compteurs usagés...
- Relevés mensuels des volumes d'eau prélevés...

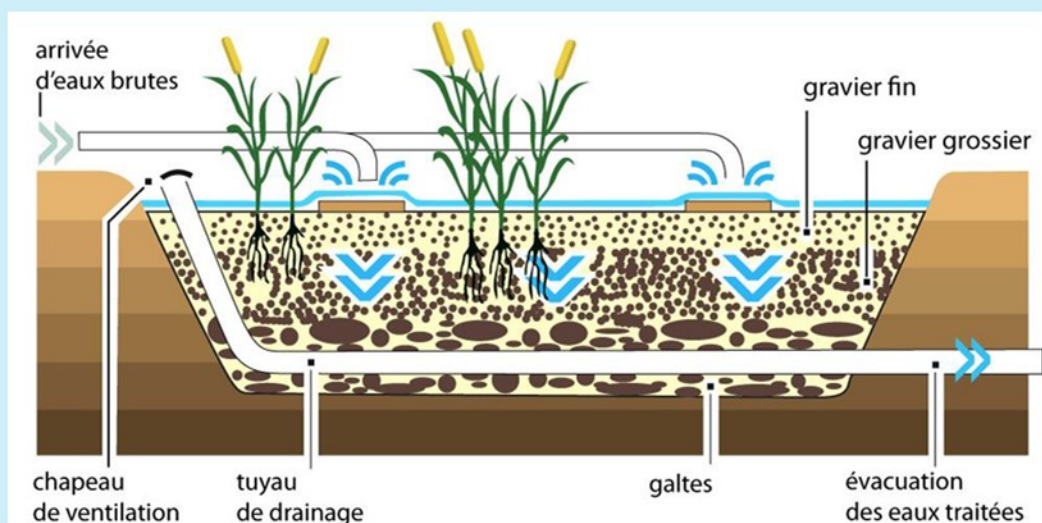


En terme d'assainissement, on distingue la gestion et l'entretien des stations d'épuration et celle des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées., A ce jour seul le hameau de Villeneuve dispose d'un ouvrage de traitement.,

Diverses interventions sont ainsi réalisées tout au long de l'année :

- Nettoyage de la grille d'arrivée des eaux usées de la station. **En effet, l'usage et le jet de serviettes et de lingettes dans le réseau obstrue régulièrement l'arrivée des eaux usées à la station avant traitement. Cette intervention très chronophage peut être réalisée plusieurs fois par semaine.**
- Annuellement, un contrôle est réalisé par un organisme extérieur afin de s'assurer du bon fonctionnement de la station et donc de la qualité des eaux traitées et rejetées.

Toutes ces informations collectées sur les divers réseaux doivent être transmises avant le 31 décembre de chaque année, sur un site dédié SISPEA (Système d'Information sur les services publics d'eau et d'assainissement,) créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, constituant l'observatoire national des services publics d'eau et l'assainissement.



Type de station d'épuration crée sur Villeneuve et en projet pour le chef lieu

Depuis le 1^{er} janvier 2025, avec les nouvelles redevances instaurées (Cf Petit Polignac 2024) par la loi de finances, ces données impactent directement notre facture d'eau par la mise en place d'une tarification basée en partie sur la performance des réseaux d'eau potable (rendement...) et des réseaux d'assainissement.

Malgré les travaux réalisés (réparation de fuite, changement de vannes...), les réseaux d'eau potable de la commune vieillissants, ne sont pas assez « performants » au regard de ces indicateurs (réseaux dits fuyards (avec pas de mal de perte, ou bien encore débit permanent des fontaines) qui visent une gestion économe de la ressource de plus en plus influencée par le changement climatique.

Cette redevance performance des réseaux d'AEP est applicable aux usagers domestiques et assimilés, c'est-à-dire tout un chacun. En 2025, la commune avait fait le choix de ne pas la répercuter sur la facture d'eau. Or pour financer les prochains travaux structurants d'assainissement et d'eau potable, la commune a besoin de constituer un budget conséquent.

Ainsi en 2026, la commune appliquera, une redevance pour la protection de la ressource en eau (en deçà des minima proposés), appelée dans le jargon administrative « contre-valeur ». Poligny était une des rares communes à ne pas la répercuter jusqu'alors. Les travaux à venir, importants pour tous, nous y obligent.

Parallèlement l'application mécanique du calcul des autres redevances (performance réseau d'assainissement, redevance consommation eau potable) et du relèvement du prix de l'eau au seuil fixés par les financeurs pour obtenir leur financement sur les prochains travaux, impacteront la facture. Pour une consommation d'eau de 120m³ le montant de la facture 2026 s'élèvera à 347 € HT soit 381 € TTC (soit 3,17 € / m³). En France le prix moyen du m³ d'eau s'élève à près de 5 € TTC. (source : <https://www.services.eaufrance.fr/commune/05104/2024>)

Cette réforme nous incite collectivement à mieux prendre soin de notre ressource ; la commune fait le nécessaire pour que rendre les réseaux plus performants afin de bénéficier pour les années suivantes de coefficient de modération sur ces redevances.. **On dit que « L'eau paie l'eau »** car le produit de ces redevances est reversé sous forme de subventions pour tout travaux de restauration/protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement pour 2026

	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT
Part fixe (abonnement) en €	50	50
Part variable (€/ m³)	0,74	0,74
Redevance protection ressource (€/ m³)	0,12	-

2. Qualité de l'eau potable

La qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau potable est une priorité pour la commune. Pour l'année 2025, les résultats sont satisfaisants sur les critères recherchés.

En complément de ceux-ci, comme le demande la réglementation en vigueur, la commune a engagé avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) un repérage des canalisations susceptibles de relarguer du Chlorure Vinyl de Monomère ou CVM. Le CVM est un gaz toxique, légèrement soluble dans l'eau et très volatil.

Sa présence dans l'eau potable résulte du relargage de conduites en polychlorure de vinyle (PVC) datant d'avant 1980

En conséquence, une première campagne de recherche a été réalisée au cours de l'été 2025 sur les secteurs des BASSES-BARRAQUES et de L'ESTIQUAIRE. Si la présence de CVM a été détectée, les résultats sont inférieurs au seuil réglementaire sauf pour une canalisation délivrant de l'eau à la SCI DU TORRENT. Des purges ont permis de redescendre sur ce secteur en dessous du seuil réglementaire de 0,5 µg.

En 2026, une seconde campagne de détection sera réalisée sur la commune.

3. Travaux de Mise en conformité de l'assainissement sur les secteurs de la commune concernés

Ce dossier se poursuit. Après le choix du maître d'œuvre et la rédaction du document de consultation des entreprises (DCE), un appel d'offres a été lancé cet été. Il a permis de retenir 2 prestataires pour la réalisation de la première tranche (lot n°1) relative à la mise en conformité de l'assainissement aux Basses-Baraques et aux FORESTONS et une tranche optionnelle (lot n°2) pour le chef-lieu :

SAS ABRACHY VARIANTE pour les stations d'épuration des Basses-Baraques et des FORESTONS

SATP pour la réalisation des réseaux.

Dans la continuité, la commune est en train de finaliser les démarches relatives à l'acquisition du foncier mais aussi de travailler au financement de ce projet essentiel pour la commune. Il ne pourra l'être sans les subventions de l'Agence de l'eau et du Département.

Celles-ci ont déjà été obtenues pour la tranche n°1 relative à la mise en conformité de l'assainissement sur les secteurs des Forestons et des Basses - Barraques. Elles s'élèvent à 354 865 € soit 70 % du montant total du projet (504 928 € HT) qui devrait débiter au 1^{er} trimestre 2026.

Dans la continuité, la tranche n° 2 relative à la mise en conformité de l'assainissement sur le chef-lieu devra se poursuivre. Le montant de ce projet qui s'élève à 1 127 035 € HT sera subventionnable à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau, le Département et aussi l'ETAT (DETR)

Pour ces travaux, le conseil municipal a décidé d'opter à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'assujettissement à la TVA des recettes et des dépenses relatives au service « eau et assainissement ». Cela permettra au niveau de la trésorerie une déduction immédiate de la TVA alors qu'avec la FCTVA, un décalage du versement de un an est nécessaire, nécessitant la contraction d'un prêt-relais, dont les intérêts impacteraient le budget communal.





**AYEZ le REFLEXE PLANETE CHAMPSAUR-
VALGO!!!!**

www.planetechampsaur.fr

1 avenue Prémongil

Planète, c'est un centre social associatif : un endroit où chacun peut se sentir accueilli, écouté et accompagné. On peut venir pour s'informer, rencontrer de nouvelles personnes, participer à des activités, partager une idée ou simplement discuter autour d'un café.



De la petite enfance aux seniors, en passant par les familles, les jeunes et les associations, tout le monde a sa place, selon ses envies et à son rythme.

Un centre social, c'est avant tout un lieu de proximité, animé par des habitants, des bénévoles, des salarié·es et des partenaires. C'est un espace vivant, ouvert à tous, qui agit avec et pour les habitants.

Être associatif, c'est avancer ensemble, imaginer des projets qui répondent aux besoins du territoire et mettre en valeur les idées et les énergies de chacun.

Planète porte aussi La Draye, un café-restaurant associatif ouvert à tous. C'est un lieu convivial où l'on peut boire un verre, déguster un repas préparé avec des produits locaux, profiter d'un concert, participer à un atelier... ou simplement passer pour dire bonjour.

La Draye, c'est un espace vivant qui fait écho aux valeurs de Planète : l'accueil, la simplicité et le plaisir de la rencontre. Chaque mois, une programmation variée est proposée : concerts, soirées thématiques, ateliers créatifs ou temps de partage. On y trouve aussi des permanences informatiques, des ateliers parents-enfants, des moments conviviaux autour du jeu ou de la lec-



Un café où l'on vient partager un moment convivial, un esprit de solidarité.

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 18h
Le mardi de 9h à 12h

2 Avenue du 11 Novembre, 05500 Saint-Bonnet

SAINT -BONNET

1 avenue Prémongil

04 92 49 98 69

PONT-du- FOSSE

Maison pour tous

04 92 55 97 11

SAINT-FIRMIN

Mairie

07 49 12 58 26

Les finances de la commune de Poligny

Le conseil municipal a voté le 27 mars 2025 le compte financier 2024 et le budget 2025.

Le compte financier unique 2024

Poligny fait partie des communes qui ont expérimenté en 2024 le compte financier unique (CFU) remplaçant le compte de gestion et le compte administratif. Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées dans l'année 2024. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement qui retrace les recettes et les dépenses courantes qui ont été réalisées en 2024 et une section d'investissement qui décrit les recettes et les dépenses d'équipement faites au cours de ce même exercice comptable.

En 2024, il a été réalisé 387 410 € de recettes et 371 366 € de dépenses de fonctionnement. Le résultat s'élève donc à 16 044 €.

Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 330 399 € et les dépenses à 98 687 € soit un résultat de 231 712 €.

L'exercice 2024 se clôt sur un résultat de 247 756 €.

A ce résultat de l'exercice, il convient d'ajouter les résultats cumulés des exercices précédents : un déficit de 143 332 € en investissement et un excédent de 188 272 € en fonctionnement soit un résultat positif global de clôture de 292 696 €.

La capacité d'autofinancement qui représente ce que dégage la section de fonctionnement pour financer l'investissement, soit le résultat de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute les amortissements **est de 27 436 €.**



Le budget 2025

Le vote du budget est une étape importante dans la vie de la commune.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation, il fixe les dépenses et les recettes annuelles de la commune. Il doit être équilibré et sincère. Il est présenté par le Maire, voté par le Conseil Municipal et contrôlé par les services de la Préfecture. C'est un document public qui peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. On y trouve également les éléments qui concernent la fiscalité locale.

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien : on y trouve les dépenses nécessaires à l'action courante comme le paiement des salaires du personnel municipal, les consommables (électricité, fuel...), l'entretien des bâtiments communaux, les subventions versées aux associations... Les recettes de la section de fonctionnement comportent les impôts locaux et les taxes, les dotations ainsi que les produits de gestion courante (coupes de bois, loyers perçus...)

L'équilibre de la section est prévu à hauteur de 570 917 €.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Elle est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des dépenses qui enrichissent le patrimoine de la commune : acquisitions de matériel, travaux, études, création de voirie, achat de bâtiments... En recettes on y trouve notamment la récupération de la TVA, les taxes d'aménagement, les subventions, les emprunts...

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 425 674 €.

Les principaux investissements prévus au budget 2025 sont :

- ⇒ Les études et les acquisitions de terrains pour la création de stations d'épuration au chef-lieu, aux Forestons et aux Basses Barraques
- ⇒ L'aménagement du site de Saint-Etienne
- ⇒ L'aménagement d'une nouvelle entrée du parking de l'Estiquaire
- ⇒ L'aménagement de la place des Forestons
- ⇒ Les études pour la rénovation de la route du Grand Bois
- ⇒ Le changement des huisseries de l'école
- ⇒ Le goudronnage de divers tronçons de voies communales



Vous trouverez le détail des travaux réalisés dans cette revue.

La commune de POLIGNY n'a aucun emprunt à sa charge. Le budget de 2025 n'en prévoit pas non plus. La commune devra emprunter pour la réalisation des stations d'épuration.

La fiscalité directe locale

Chaque année, la commune vote des taux de fiscalité qui sont appliqués aux bases d'imposition qui lui sont communiquées par la Direction départementale des Finances Publiques. Les bases sont réévaluées de manière automatique chaque année en fonction de l'inflation.

Le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter en 2025 les taux de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises qui restent inchangés depuis plusieurs années.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,23 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,82 %

Cotisation foncière des entreprises : 24,75 %

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est passé de 10,02% à 14,02 %.





Répartition des effectifs et des professeur(e)s des écoles année 2025 / 2026

Classes	Enseignantes	Effectifs	Répartitions
Classe des petits (PS, MS, GS, CP)	Mme GRIMAUD (directrice)	19 élèves +1	PS : 2 MS : 7 GS : 3 CP : 7
Classe des grands (CE1, CE2, CM1, CM2)	Mme ESCALLIER Mme DELAMARRE	23 élèves	CE1 : 6 CE2 : 8 CM1 : 7 CM2 : 2
Brigade	Mme POSS M. CHAMPOLION		
ATSEM Garderie, Cantine et ménage de l'école	Mme BARRAL Mme CHRISTINELLI		

L'année 2025 vient de s'achever dans notre beau village où, ne l'oublions pas, nous avons la chance « d'héberger » une école ô combien dynamique et conviviale.

En effet, Anne et son équipe pédagogique dont la gentillesse n'ont d'égal que le dévouement, accompagnent, réconfortent et transmettent chaque jour des savoir-faire et des savoir-être à nos chers petites têtes blondes.

De nombreux projets ont marqué cette année avec notamment, un voyage scolaire à Seyne les Alpes où la thématique s'est organisée autour de la construction et de l'équitation. Sans oublier la cuisson des pizzas au four du village qui constitue toujours un moment convivial et de partage entre les parents.



Classe des grands à poney



Classe des petits : visite élevage d'alpagas

L'année 2026 s'annonce tout aussi riche puisque les effectifs se maintiennent et que de jeunes parents viennent de s'installer sur notre commune, alimentant ainsi notre pépite scolaire.

Les projets autour des sports de glisse ainsi que l'école dans la forêt seront bien évidemment maintenus afin d'apprendre tout en étant au contact de la nature., tout comme l'inaltérable Carnaval qui, à n'en pas douter, saura ravir petits et grands en mettant en avant l'imagination de chacun.

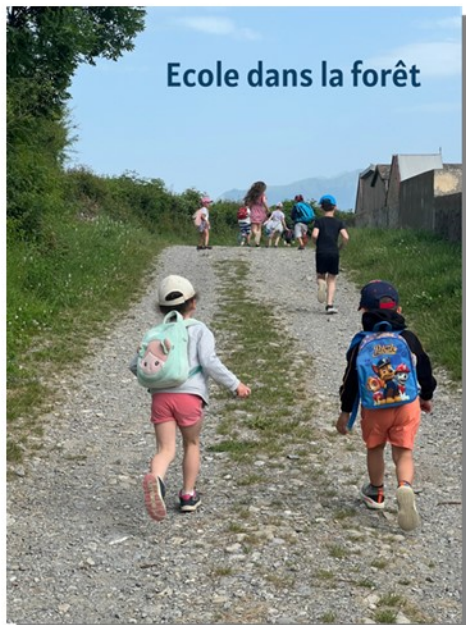


Comme chaque année l'école va organiser un cycle de sports d'hiver pour l'ensemble des élèves. Les enfants iront à Ancelle durant les mois de janvier et février. Les plus jeunes pratiqueront le ski de fond et les raquettes, tandis que les plus grands feront du ski alpin.

Pour ces activités, la coopérative scolaire prendra en charge les forfaits de ski de fond, la location du matériel ainsi que les forfaits de ski alpin pour les élèves qui ne disposeront pas d'un forfait annuel, ce qui représentera plus de la moitié de la classe.

La mairie prendra en charge les frais liés au transport.

Nous souhaitons donc à tous les enfants de vivre de belles aventures et à l'équipe encadrante une belle année 2026. Tout en méditant ce que disait Victor Hugo : « Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligence humaine ».



Activités et animations à POLIGNY

La commune met gracieusement à la disposition de plusieurs associations et de leurs pratiquants qu'ils soient de Poligny ou des communes alentour la salle polyvalente afin qu'elles puissent pratiquer leurs activités essentiellement en fin de journée :

- * lundi le Tai chi,
- * mardi le Qi gong,
- * mercredi la Compagnie du joyeux tourdion
- * jeudi le yoga.

L'association **CINEVADROUILLE** organise chaque année du mois d'octobre au mois de juin une projection un mardi par mois ainsi qu'une projection exceptionnelle dans le cadre du **FESTIVAL CINEVADROUILLE AUTOUR DU MONDE**.

Pour consulter la programmation et le programme du festival 2026 : <https://cinevadrouille.fr>



L'équipe de bénévoles de Poligny



Des manifestations ont aussi été proposées par **L'ECOLE DE POLIGNY** au profit de la **COOPERATIVE SCOLAIRE** notamment un concours de boules et la vente de pizzas cuites dans le four banal

Au mois de juin le **TRAIL DU COL DU NOYER** organisé par le **TEAM CHAMPSAUR NATURE**, le comité des fêtes du **NOYER** et des bénévoles de **POLIGNY**, de **LAYE**, de **LA FARE** et de **St BONNET** remporte toujours un vif succès.

Les différentes épreuves ont vu s'affronter en 2025 près de 500 concurrents. Dès 2026, le départ des différentes épreuves aura lieu à la station de **LAYE** mais les parcours traverseront toujours notre territoire.

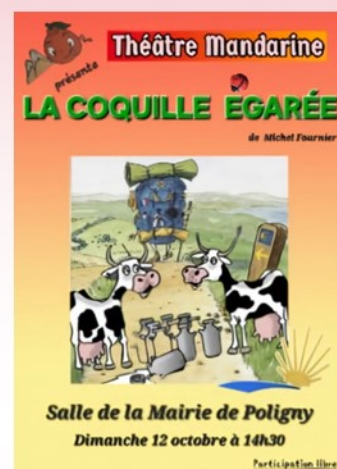


LA MONTEE DU COL DU NOYER à vélo organisée le premier vendredi du mois d'août par **VALGO EVENEMENTS** et le **comité des fêtes de POLIGNY** a rassemblé quelques 130 participants tous âges confondus.

Après un petit en-cas tout en haut du col, tous les participants se sont retrouvés à la nuit tombée dans la cours de l'école de POLIGNY pour partager un moment de convivialité devant un repas bien mérité



Enfin de son côté, **LE COMITE DES FÊTES DE POLIGNY** a proposé tout au long de l'année de nombreuses manifestations : pièces de théâtre, chasse aux œufs, fête des voisins, vide grenier, CHAMPS'ARTS, le Noël des enfants... avec à certaines occasions la cuisson et vente de pains au four communal du chef-lieu.



Si vous avez envie de partager un moment convivial, de partager une soirée jeux, d'assister à des conférences ou des concerts, n'oubliez pas d'aller faire un petit crochet au café associatif « Le Troquet », chez nos voisins du Noyer, l'équipe de bénévoles vous accueillera avec chaleur et bonne humeur.



Quelques unes des manifestations proposées... Consultez le site Facebook des Amis du Troquet pour suivre l'actualité

France services du Champsaur-Valgaudemar

Horaires :
Sans rendez-vous

Lundi : 08:30 - 12:30
Mardi : 13:30 - 17:30
Mercredi : 08:30 - 12:30
Jedi : 13:30 - 17:30
Vendredi : Fermé
Samedi : Fermé

Informations pratiques :

5 Rue des Lagerons 05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur

-
-
- 04 92 50 00 20
- c.ricou@champsaur-valgaudemar.fr

Les services disponibles sur place :

Le socle commun de partenaires

-  France Titres
-  Allocations familiales
-  Assurance Maladie
-  Assurance retraite
-  Chèque énergie
-  Finances publiques
-  France Rénov'
-  France Travail
-  La Poste
-  Mutualité sociale agricole (MSA)
-  Point-justice
-  Urssaf

Comment bien préparer son rendez-vous ?

Nous vous invitons à **prendre contact avec votre France services**, par téléphone ou par mail, avant votre venue **afin de préparer au mieux votre rendez-vous**. Les conseillers France services pourront notamment vous indiquer les documents à apporter avec vous pour réaliser efficacement votre démarche administrative.



Les conseillers France Service peuvent :

Vous accompagner dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne

Résoudre vos situations plus complexes

en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires

Vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques

(création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)

Dans chaque maison France-Services, vous avez accès aux douze partenaires nationaux :

Allocations familiales, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Titres, France Travail, France Rénov', La Poste, Urssaf, MSA, et point-justice. Vous aurez une réponse adaptée à votre situation de vie en un lieu unique.



Directeur de la publication : Eric BERDIEL

Ont collaboré à ce numéro : Eric BBERDIEL, Nicole CIAMOUS, Pierre-Jean EYMAR-DAUPHIN,
Isabelle CHOUQUET, Jacqueline BUCHER, Christian MOREL, Annie LAMBOTTE

Imprimé par ADCO (Chabottes) à 260 exemplaires